

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	66 (1995)
Heft:	3
Artikel:	Des perspectives de développement dans nos régions : l'agriculture biologique et son avenir
Autor:	Strasser, Rudolf
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824396

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



par Rudolf
Strasser,
agriculteur à
Cerniévillers

Des perspectives de développement dans nos régions

L'agriculture biologique et son avenir

L'association «BIO-JURA» groupe des agriculteurs biologiques et des consommateurs. Fondée en 1987 sous la dénomination «Association jurassienne pour l'agriculture biologique (AJAB)», elle rassemble aujourd'hui 40 producteurs et une centaine de consommateurs dans le Jura et le Jura bernois.

L'agriculture biologique respecte la nature

Elle axe la production sur la qualité.

Elle préconise une utilisation du sol adaptée à la capacité biologique de ce dernier.

Les herbicides et pesticides de synthèse ne sont jamais utilisés.

Elle préserve les bio-diversités végétales et animales.

Elle se base sur la culture de plantes sélectionnées pour leur résistance.

Elle pratique l'élevage selon les besoins de chaque espèce domestique.

Elle respecte la santé de chaque consommateur.

L'agriculture biologique mise sur l'exploitation à long terme des ressources de la nature.

Elle assure un avenir aux agriculteurs motivés et novateurs et un cadre de vie satisfaisant à leurs familles.

Une partie des producteurs du Jura bernois sont membres de l'organisation des producteurs bio-dynamique «Demeter», d'autres sont affiliés aux «Bärner Bio Puure» (Producteurs bio du canton de Berne). Les producteurs du canton de Neuchâtel se sont groupés en 1993 dans l'association «Bio-Neuchâtel», qui compte aujourd'hui huit agriculteurs.

Selon l'Association Suisse des Organisations d'Agriculture Biologique (ASOAB), à laquelle BIO-JURA est affiliée, la région compte 60 exploitations, dont la moitié se trouve en phase de reconversion. Après deux années de transition, pendant lesquelles le cahier des charges doit être appliqué à toute la ferme, l'agriculteur peut commercialiser sa production avec le label Bourgeon BIO-SUISSE.

Aujourd'hui, 2 % environ des producteurs – 2 % de la surface agricole – de la région, pratiquent l'agriculture biologique. Mentionnons pour comparaison que la Suisse compte en 1995 environ 2200 exploitations en biologie. Dans le canton des Grisons, 8,2 % de la surface exploitée est cultivée biologiquement ; les cantons de Neuchâtel, Fribourg et Vaud ferment la marche avec moins de 0,5 %.

Les consommateurs qui achètent des produits bio ont le droit d'être informés sur l'origine de ces produits et leur mode de culture. Le contrôle des fermes est confié à l'Institut de recherche en agriculture biologique d'Oberwil, qui prépare les dossiers avec la collaboration d'une équipe de maîtres-agriculteurs. La certification est établie par une commission de l'ASOAB.

Les entreprises de transformation et les intermédiaires sont également contrôlés afin de vérifier qu'ils respectent le cahier des charges. Toutes ces entreprises sont preneuses de licence.

Le label Bourgeon BIO-SUISSE est conforme à l'ordonnance 2092/91/CEE de l'Union européenne sur l'agriculture bio et, à ce titre, il est reconnu officiellement par la Commission européenne.

La production bio du Jura

Les fermes affiliées à BIO-JURA se situent pour la plus grande partie en zone de montagne ; elles produisent du lait et de la viande de type veau de dix mois. Les céréales, fruits et légumes prennent une toute petite place et sont commercialisés directement auprès du consommateur.



Le label bourgeon BIO-SUISSE, sa garantie et son contrôle

Marque déposée, le label Bourgeon garantit au consommateur l'application stricte des directives du cahier des charges de l'Association Suisse des Organisations d'Agriculture Biologique ASOAB.

Une partie du lait est transformé en fromage, une autre partie est mise en valeur par la MIBA à Bâle comme lait de consommation ou yogourt avec le label Bourgeon BIO-SUISSE. La commercialisation directe est largement pratiquée pour la viande. Néanmoins, plus de la moitié de la production bio est commercialisée par les canaux conventionnels, la faible quantité de produits et la dispersion des producteurs ne permettant pas une mise en valeur conforme à la qualité et la demande locale n'étant pas suffisamment élevée.

L'écoulement de la production

BIO-JURA s'est intéressé très tôt aux problèmes d'écoulement de la production et a fait des démarches, auprès des milieux intéressés à Bâle. L'élaboration

d'un projet plus concret se heurtait toujours aux problèmes de l'insuffisance de l'offre qui renchérit considérablement le transport.

Soigner le marché local

Les produits portant le label Bourgeon BIO-SUISSE doivent également être commercialisés dans la région d'origine, pour la population résidante, mais aussi pour le touriste. Afin de compléter l'offre locale en produits frais, une diversification de la production est à envisager dans le secteur des petits fruits, des fruits, des fruits secs, des légumes de saison et de garde.

Les produits laitiers (fromages de vache, de chèvre, de brebis) issus de la production locale trouvent de plus en plus d'amateurs.

La promotion, un effort constant

Depuis huit ans, BIO-JURA organise un marché annuel pour la promotion de la production biologique, qui se tient à Saignelégier le samedi du jeûne fédéral. Ce marché rencontre un vif succès populaire auprès des consommateurs. L'intérêt va aussi grandissant chez les paysans, l'offre d'informations étant toujours bonne à prendre.

BIO-JURA a également étudié la possibilité du renforcement de sa présence sur le marché de l'arc jurassien, en organisant des «coins bio» dans un réseau de magasins en place. Plusieurs formules ont été étudiées. Quelques démarches individuelles ont suivi, mais il n'y a pas encore d'organisation de commercialisation commune.

La demande en hausse vertigineuse

Pendant longtemps, la demande pour les produits Bourgeon BIO-SUISSE fut en légère augmentation, en parallèle avec la production et les possibilités de transformation des producteurs.

Avec l'ouverture de rayons bio dans les magasins COOP au printemps 1994 et la publicité de ce géant de l'alimentation pour les produits Bourgeon BIO-SUISSE dans le cadre de son concept «COOP Natura plan», les estimations des parts de marché du bio ont progressé de 2 % à 20 % et les ventes sont souvent bloquées par l'insuffisance de l'approvisionnement.

L'entrée annoncée de MIGROS et de WARO dans le secteur bio va certainement renforcer encore la tendance à la hausse des parts de marché du bio.

Il est évident que les 2 % de producteurs, dont un tiers des exploitations se trouvent encore en cours de reconversion, sont incapables de répondre à une telle demande.

De nouvelles exploitations suisses devraient entrer rapidement dans la production biologique, faute de quoi les marchés actuellement ouverts seront occupés par les producteurs de l'Union européenne.

Le génie frigorifique et climatique

ICE-TECH SA

CH-2800 DELEMONT Tél. 066-23 22 22 7, rue Saint-Maurice

Fax 066-23 22 23

Climatisation

Ventilation

Réfrigération

Déshuileage

Dépoussiérage

Cuisines professionnelles

Agencements de magasins

Location de machines à glace

Location de déshumidificateurs

Une chance pour l'agriculture jurassienne

Des études scientifiques conduites par l'Institut de Recherches en Agriculture Biologique (IRAB) ont montré qu'il est relativement facile de passer au bio pour les exploitations herbagères et les exploitations de polyculture-élevage. Une baisse de revenu doit être assumée pendant les deux années de reconversion. Ensuite, la baisse du volume de la production est intégralement compensée par les prix plus élevés auxquels se vendent les produits bio sur le marché.

Lait, viandes et céréales bio trouvent facilement preneur sur les marchés de Bâle et de Berne.

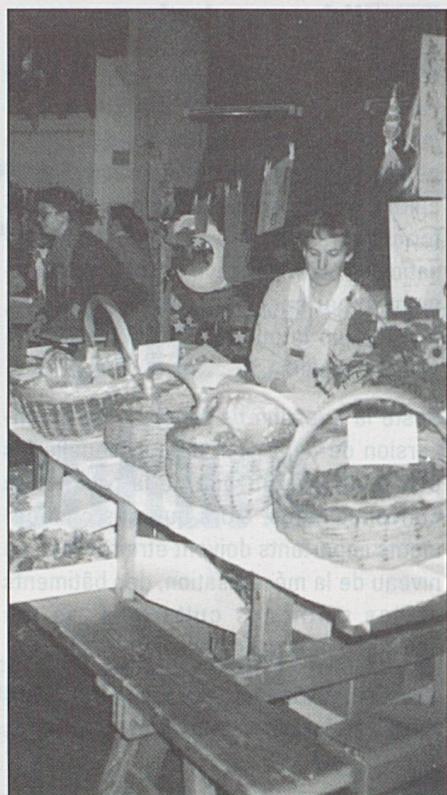
L'agriculture jurassienne possède des fermes qui correspondent en grande partie au type d'exploitations capables de travailler facilement en mode bio.

De plus, l'écoulement de la production est assuré maintenant déjà, vers Bâle et Berne, notamment par la MIBA, qui dispose d'une bonne expérience grâce au ramassage et à la transformation de la production sous label bourgeon BIO-SUISSE. Si ce dernier se trouve de surcroît doublé d'un label d'appellation d'origine, les chances de pouvoir obtenir un prix élevé sont accrues. Ceci est vrai également pour les céréales : blé, épeautre, avoine, seigle et maïs en grains sont très recherchés (une partie importante de la consommation suisse de céréales bio est importée, faute de production indigène).

Malheureusement, le paysan jurassien et ses représentants sont peu sensibles aux exigences écologiques et aux attentes des consommateurs, essentiellement – pour l'instant – citadins et alémaniques.

La sensibilisation aux nouvelles méthodes d'exploitation biologique se fait lentement, le mouvement de reconversion a de la peine à s'amorcer. Il semble que l'adoption des règles de production intégrée (PI) s'opère plus facilement. La valeur commerciale de la PI est pourtant remise en question par la décision de MIGROS de l'assimiler à la production conventionnelle et de promouvoir également les produits issus de l'agriculture biologique.

Le marché bio de Saignelégier permet, d'année en année, à un public toujours plus large de découvrir les produits issus des exploitations de la région, allant du pain cuit au four à bois à la viande de veaux élevés sous la mère, en passant par toute la gamme des légumes ayant



poussé sans engrais, du vin tiré sans produits chimiques ou encore des herbes aromatiques ou médicinales provenant des prés et des forêts du pays.

HÔTEL-RESTAURANT de la GARE - Le Noirmont



G. ET A. WENGER
TÉL (039) 53 11 10
Fax (039) 53 10 59
2725 Le Noirmont

CHAMBRES
ET MINI-SUITES
GRAND CONFORT
VINOThÈQUE
FERMÉ DIMANCHE SOIR
ET LUNDI

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

La politique agricole

Les paiements directs écologiques selon l'art. 31b de la Loi sur l'agriculture permettent aux agriculteurs bio d'arriver à peu près à parité de revenu avec l'agriculture conventionnelle. En cas de transformation à la ferme et de commercialisation directe, des revenus substantiellement supérieurs peuvent être réalisés, pourvu que la main-d'œuvre soit disponible et qualifiée.

Reste la question de la phase de reconversion de deux ans, durant laquelle les prix restent au niveau de la production conventionnelle, alors que des changements importants doivent être réalisés au niveau de la mécanisation, des bâtiments et des méthodes culturales, ce qui implique une baisse de la production.

Pour faciliter cette reconversion, le Jura et Neuchâtel pourraient, par exemple,



Précision et performance

CH/2735 Bévilard
Tél. 032 92 10 12 • Fax 032 92 17 73
● Telex 924 129

suivre l'exemple du canton de Berne et introduire les mesures suivantes :

– consentir une aide financière aux exploitations pour les aider à pallier aux difficultés de la reconversion pendant deux ans ;

- allouer une contribution à la recherche menée par l'organisation spécialisée IRAB ;
- intégrer systématiquement les méthodes biologiques dans la formation de base et la formation continue des agriculteurs.

En résumé, on peut donc relever que l'avenir de l'agriculture biologique semble assuré depuis l'apparition sur le marché bio des grands de l'agro-alimentaire COOP, MIGROS et WARO. Mais la reconversion des exploitations se fait assez lentement, surtout en Suisse romande ; d'où le danger que des parts de marché soient perdues, le mouvement étant plus rapide dans les pays de l'Union européenne. Enfin, des mesures ponctuelles de politique agricole, analogues à celles pratiquées dans le canton de Berne, pourraient faciliter la décision des agriculteurs de se lancer dans ce créneau prometteur. ■

Le
TELEBANKING

vous permet
de régler
vos affaires courantes
directement depuis
votre bureau ou votre domicile,
sans paperasse et avec
toutes les informations
au bout des doigts...

Pour tout renseignement
complémentaire,
contactez la

**BANQUE CANTONALE
DU JURA BE**
GARANTIE DE L'ÉTAT

La banque qui vous écoute

L'ADIJ édite chaque trimestre***Les Intérêts de nos régions***

bulletin consacré à
de grands thèmes d'actualité

et

Jura-Baromètre conjoncturel

revue comprenant les principaux résultats du test conjoncturel de l'industrie jurassienne, avec commentaires et analyses.